

<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011</b>
--

**PRESENTS** : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme SIBRA, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. MAMERI, Mlle AMARI, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

**PROCURATIONS** : Mme RIBET à M. VIVANT; Mme FLORES à M. RODRIGUES ; M. BIEBER à M. BAYONNE; M. CHAUBET à M. BENOIT ; M. MAROC à M. CASSIGNOL ; M. DALMAS à Mme FRAPPIER ; Mme BENQUET à Mme MOREAU, M. LAMOUR à M. PECHAMAT.

**ABSENTS**: Mlle ROTH, M. VIVES

**1. PERSONNEL :**

- **Création de trois postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe non titulaires à temps non complet pour un besoin occasionnel**

*Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter trois adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe non titulaires à temps non complet pour une durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour un besoin occasionnel, renouvelable 1 fois, afin de faire face aux besoins de nettoyage des bâtiments communaux.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte le recrutement de trois adjoints techniques et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.*

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet pour un besoin occasionnel**

*Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter auprès des services techniques un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet pour une durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour un besoin occasionnel, renouvelable une fois, pour faire face aux besoins d'entretien des bâtiments et espaces publics communaux.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte le recrutement d'un adjoint technique et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.*

- **Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet pour un besoin occasionnel**

*Monsieur le Maire indique qu'il convient de recruter un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet auprès des services administratifs pour une période de 3 mois renouvelable une fois en raison d'un surcroît de travail lié au départ d'un agent en mutation.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte le recrutement d'un adjoint administratif et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.*

- **Avancement de grade pour l'année 2012 : création de postes**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création des postes suivants afin de permettre l'avancement de grade d'un agent remplissant les conditions requises :*

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte de créer les postes tels que désignés ci-dessus et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.*

- **Avancement de grade pour l'année 2012 : création d'un poste d'adjoint d'animation 1ère classe suite à la réussite de l'examen professionnel**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe pour permettre la nomination d'un agent de la commune ayant réussi l'examen professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

- **Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation 2ème classe**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe titulaire afin de faire face aux charges de travail croissantes. Il propose de passer le temps de travail à 35 heures (temps complet) à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) augmente le temps de travail d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures (temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- **Actualisation du tableau des emplois et effectifs du personnel**

Monsieur le Maire indique qu'en raison de différents mouvements dans le personnel municipal il convient de mettre à jour le tableau des emplois et effectifs du personnel de la commune.

Il propose de supprimer les postes suivants :

- un poste d'ingénieur principal au 1er décembre 2011
- un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte de supprimer les postes tels que désignés ci-dessus.

- **Recrutement de 10 agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la population de la commune va être recensée du 19/01/2012 au 18/02/2012.

Afin de procéder aux opérations de recensement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de 10 postes d'agents recenseurs ; l'INSEE recommandant 1 agent recenseur pour 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) accepte la création de 10 postes d'agents recenseurs et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont la seule responsabilité de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) a fixé les tarifs de rémunération des agents recenseurs et autorise Monsieur le Maire à les mettre en vigueur aux dates prévues.

## **2. ADMINISTRATION GENERALE :**

- **LOGEMENT SOCIAL : Cession d'une parcelle sise au 17 Rue de la république à la société Cité Jardins**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2008 la commune de Beauzelle a acquis par préemption la parcelle sise 17 rue de la République, d'une contenance de 783 m2 en vue de la construction de logements sociaux et de locaux commerciaux.

L'opération de logement social ayant été confiée à la Société Cité Jardins, Monsieur le Maire propose ce bien pour 95 200 €, conformément à l'avis initial des Domaines.

*Il est à noter qu'une subvention du Fonds d'Aménagement et d'urbanisme de 41 730 € a été attribuée par l'Etat à la commune pour alléger financièrement cette opération.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) décide de vendre la parcelle désignée ci-dessus à la S.A Cité Jardins, bailleur social, pour le prix de 95 200 € et autorise Monsieur le Maire ou en son absence M. RODRIGUES, premier adjoint, à signer l'acte authentique nécessaire et toutes pièces à cet effet.*

- **Approbation d'une convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a bénéficié d'une subvention du Département, pour la création de tribunes et de vestiaires au complexe sportif municipal Eugène Chamayou. Il est convenu que la commune s'engage à mettre l'ensemble des équipements de ce complexe sportif à disposition des élèves des collèges publics sur sollicitation du Conseil Général, pour les heures d'enseignement obligatoires de l'E.P.S, les heures des sections sportives et des associations sportives (l'UNSS).*

*Pour mener à bien cette mise à disposition, une convention doit être mise en place entre le Conseil Général et la ville de Beauzelle.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer*

### **3. FINANCES :**

- **Cession véhicule camion Mercedes modèle 914 immatriculé 796 BWF 31**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2009 la Commune a transféré au profit de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse les compétences voirie, propreté et déchets. Après une période de transition de gestion entre les services, certains équipements ne sont plus utiles à la commune du fait de ces transferts.*

*Aussi Monsieur le Maire propose de céder le véhicule Mercedes 914 pour la somme de 7000 € à la société Rossel Auto, 161 Route de Paris RN 20, 31120 Fenouillet.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) approuve le projet et autorise Monsieur le Maire a signé tout document nécessaire.*

- **Tarif de reproduction de documents**

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les administrés peuvent consulter mais aussi prendre copie de tout document administratif communicable, les frais de copie restant toutefois à la charge du requérant.*

*Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif unitaire de la photocopie : A4 à 0,20 € et A3 à 0,40 €, afin de pouvoir procéder aux facturations.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) approuve les tarifs.*

### **4. REGIE MUNICIPALE :**

- **Remboursement du solde de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider le remboursement de solde de restauration scolaire et garderie, pour clôture de compte, pour la personne suivante :*

- Mme LAKBICHI Yousra : 44.80 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie pour la personne désignée ci-dessus.*

**Informations sur les décisions du Maire**

- *Un accord-cadre par la procédure adaptée a été conclu avec les entités Transports rapides du Gers, SA Autocars JARDEL et Véolia Transport Midi-Pyrénées pour assurer les transports publics non réguliers routiers pour les activités périscolaires et de loisirs des services de la commune.*
- *Un marché par la procédure adaptée a été conclu avec la société Messages SAS, pour réaliser les travaux d'impression du journal local et des plaquettes d'informations de la commune de Beauzelle.*